

Réunion du Comité de pilotage du Site Natura 2000
« Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannéec »
(site FR5300059)
Compte rendu du COPIL du lundi 29 mars 2021

Le lundi 29 mars 2021, le **Comité de pilotage du Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »** s'est réuni à Quimperlé de 14h00 à 17h30.

Etaient présents :

BAZIRE Romain	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan/ Chargé de mission
BELLEC Arnaud	:	CDPME (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins)
BEST Xavier	:	Conseil Départemental du Finistère (Unité Espaces naturels)
BOUTEILLER Yolaine	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan
BRIENS Simon	:	Mairie de Quimperlé (Service Communication)
COUTURIER Matthieu	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan
DUVAL Franck	:	Ville de Guidel/ Conseiller municipal
FORGET Michel	:	Ville de Quimperlé/ Adjoint au Maire
GEGOUSSE Armelle	:	Ville de Ploemeur/ Adjointe au Maire
GUYOMAR Alexandre	:	Société de Chasse de Clohars-Carnoët
GUYOT Thomas	:	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta/ Chargé de mission
HALNA DU FRETAY Tanguy	:	Préfecture maritime
HOREL Bernard	:	Association Tarz Heol
HUET Frédérique	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Nature et Biodiversité
KLEIN Jean-François	:	Enseignant à l'UBS Lorient
MANELPHE Jean	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission pour le site Natura 2000
NICOL Pascal	:	Quimperlé Communauté (Service Environnement)
NICOLAS Armelle	:	Lorient Agglomération/ Vice-Présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI/ Présidente du COPIL Natura 2000
PELLANT Jean-Claude	:	Mairie de Quimperlé (Pôle Aménagement)
PERON Yannick	:	Adjoint au Maire de Clohars-Carnoët
PERIGNON Laurent	:	Conseil Départemental du Morbihan (Espaces Naturels Sensibles et Randonnées)
ROMAGNE Leslie	:	EARL LJR « Les Moules de la Laïta »
SALAUN Christian	:	Association Bretagne Vivante/ Responsable de l'antenne de Quimperlé
SARRAZIN Bernard	:	Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan
SUAUDEAU Romain	:	Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta
SUCCAR Marie-Claude	:	Association AEP de Fort-Bloqué et UMIVEM
TANGUY Didier	:	Association Eau et Rivières de Bretagne

Etaient excusés :

ALLANIOUX Stéphanie	:	Conservatoire du littoral/ Chargée de mission
BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)/ Chargée de mission
BOUTELOUP Hélène	:	Agence d'Urbanisme, de Développement économique et technopole du pays de Lorient (Audélor)/ Chargée

BROSSARD-RAMOND Agnès	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire
CASABONNET Hugues	:	Office Français de la Biodiversité (OFB)/ Chargé de mission
CHOLET Arnaud	:	Conseil Départemental du Morbihan (Milieux aquatiques)
CORNET Caroline	:	Chambre d'Agriculture du Morbihan/ Chargée d'Etudes Politiques Environnementales Territoriales
HARDEGEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest
LANDAIS Joseph	:	Ville de Ploemeur/ Responsable Développement Durable
LE Bénédicte	GUELLOUT :	Lorient Agglomération/ Directrice du Développement touristique
PAILLAT Gilles	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne)/ Chargé de mission
SPYRATOS Vassilis	:	DDTM 56/SAMEL-DML/ Chef du Service Aménagement de la Mer et du Littoral

1 Introduction de la réunion

Michel FORGET, Adjoint au Maire de Quimperlé, ouvre la séance à 14h30 en se disant heureux d'accueillir l'ensemble des (27) participants à la réunion du Comité de pilotage Natura 2000 dans cette salle « Laïta » de l'Espace Benoîte Groult, la Laïta, rivière belle et fragile, qui réunit Morbihan et Finistère. Il excuse l'absence de Danièle KHA, Vice-présidente de Quimperlé Communauté en charge de la GEMAPI.

Il rappelle également l'intérêt du Maire de Quimperlé pour la préservation des milieux naturels, puis souhaite à l'assemblée des travaux fructueux, en s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

Armelle NICOLAS, Vice-Présidente de Lorient Agglomération et Présidente du Comité de pilotage Natura 2000, souligne le caractère naturel remarquable du territoire du site Natura 2000 qu'il convient de préserver et rappelle que le Document d'Objectifs Natura 2000 constitue un outil permettant de mener des actions de préservation. Elle précise, par ailleurs, que l'année 2020, et son contexte sanitaire particulier, aura sans doute freiné le déploiement de certaines actions. Elle passe alors la parole au chargé de mission du site Natura 2000 pour exposer plus en détails les actions menées en 2020 et celles prévues pour l'année 2021.

Jean MANELPHE (Lorient Agglomération), Chargé de mission pour le site Natura 2000, remercie la mairie de Quimperlé pour son excellent accueil dans cette grande salle adaptée aux circonstances sanitaires et fait part de la liste des personnes excusées. Il rappelle la règle de présence d'une seule personne par structure membre du COPIL qui conduit à avoir aujourd'hui un nombre de participants inférieur à la normale. Un tour de table rapide de présentation des participants à la réunion est effectué.

Jean MANELPHE rappelle l'ordre du jour de la réunion : bilan des actions menées en 2020 sur le site Natura 2000 et prévisionnel d'activités pour 2021 (pour l'opérateur Natura 2000 et les autres acteurs du site), ainsi qu'un temps réservé au débat.

Il revient ensuite rapidement sur les caractéristiques générales du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » :

- un littoral de 12 km de plages et de côtes rocheuses (dunes sur micashistes à Guidel, falaises sur granites à Ploemeur), un arrière-littoral composé de landes, d'étangs et marais, ainsi que l'estuaire de la Laïta (elle-même confluence des rivières Isole et Ellé),
- présence de 20 habitats naturels d'intérêt européen bien représentatifs du littoral breton, ainsi que de 3 espèces végétales et 11 espèces animales d'intérêt européen (*voir liste d'espèces diaporama joint page 4*).

Tous ces espaces naturels sont plutôt préservés car peu urbanisés, mais sont soumis à une forte fréquentation humaine toute l'année et à une érosion naturelle active en bord de mer.

2 Bilan de l'animation du site Natura 2000 en 2020, et prévisionnel d'activités 2021

Jean MANELPHE rappelle en introduction les principaux enjeux définis pour le site Natura 2000 et cite quelques-uns des 27 objectifs de développement durable associés (*cf. diaporama page 6*).

NB : en 2020, Jean MANELPHE a réparti son temps de mission Natura 2000 entre le présent site (47 %) et celui de l'Île de Groix (53 %).

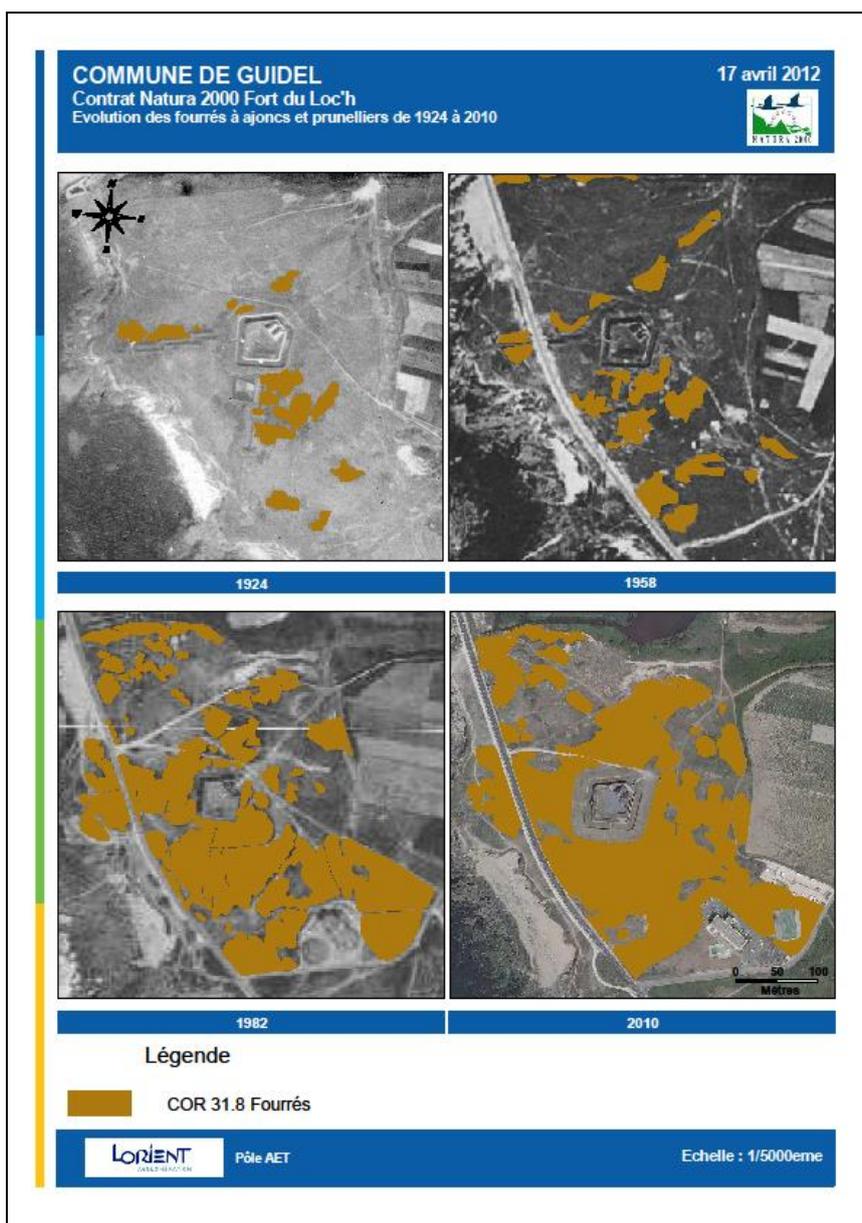
2.1 Animation du site Natura 2000 par l'opérateur Lorient Agglomération (cf. diaporama pages 7 à 19)

2.1.1 Assistance aux porteurs de projets pour la signature de contrats Natura 2000

L'assistance par le chargé de mission Natura 2000 comprend la définition du projet en collaboration avec le porteur potentiel, les visites nécessaires sur le site concerné, l'aide au montage du dossier de demande de subventions, l'appui pour la demande de versement des aides et le suivi du bon déroulement du projet.

- Restauration de la « dune grise » autour du Fort du Loc'h (Guidel)

La dune grise est un habitat naturel d'intérêt européen « prioritaire », rare à l'échelle européenne et même à l'échelle mondiale, qui tend à régresser fortement suite au développement de fourrés pré-forestiers à ajoncs d'Europe et prunelliers, comme le démontre l'évolution illustrée ci-dessous et constatée entre 1924 et 2010.



Cette évolution conduit à une perte nette de biodiversité et à la banalisation du paysage par sa fermeture. La dune grise risque même de disparaître à terme s'il n'y a pas d'intervention humaine.

Deux précédents contrats Natura 2000, portés par Lorient Agglomération, ont permis de faire reculer la progression des fourrés. L'habitat originel recherché (c'est-à-dire : pelouse de la dune grise à Rose pimprenelle et Raisin de mer, et ourlet arrière-dunaire à Géranium sanguin) se réinstalle progressivement comme le révèlent les suivis botaniques associés, mais de manière lente compte tenu d'un sol encore riche de la matière organique issue de la gestion agricole passée.

Un troisième contrat Natura 2000 a été engagé par Lorient Agglomération fin 2019 et se poursuivra jusqu'en 2022 inclus (*voir plan du projet ci-dessous*) afin de maintenir l'effort de restauration de la dune grise : ouverture de nouvelles zones enrichies, entretien des zones déjà ouvertes. Au global, ce sont 4,88 hectares qui font l'objet d'une gestion sur quatre ans.



- Restauration des « dépressions humides intradunales » de Pen er Malo (Guidel)

Le site de Pen er Malo est classé en Espace Naturel Sensible du Morbihan (ENS).

Il se compose notamment de bas-marais alcalins (installés sur sable coquillier, d'où l'originalité d'un pH basique du sol et non acide), d'une grande richesse floristique, où l'on note la présence de deux espèces d'orchidées remarquables : le Liparis de Loesel et la Spiranthe d'été.

Deux premiers contrats Natura 2000, portés par le Conseil Départemental du Morbihan (CD 56), ont contribué à limiter le développement de la saulaie menaçant l'habitat de fermeture (ouverture de 3,42 ha).

Un troisième contrat Natura 2000 a été engagé par le CD 56 en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2022 inclus (*voir plan du projet ci-dessous*). Au total, ce sont 12,27 hectares qui font l'objet d'une gestion sur trois ans (entretien des zones déjà ouvertes, défrichage de nouvelles zones).



- Contrats Natura 2000 à l'étude pour 2021 :

. Gestion de la lande de la Butte de Saint-Adrien (Ploemeur)

Un projet de contrat Natura 2000 est en cours de réflexion avec le Conseil Départemental du Morbihan pour ce site remarquable, classé en ENS, surplombant l'étang de Lannéec et l'océan en rive Ploemeur (photo ci-dessous).



. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (Ploemeur)

A la demande de la Commune de Ploemeur, un projet de contrat Natura 2000 est à l'étude sur le site du Courégant.

Il s'agit d'enrayer le développement du Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) (photo ci-dessous) sur la pelouse littorale et sur la lande : plus d'une soixantaine de plants de « Baccharis » ont été répertoriés ce début d'année 2021, avec l'aide du garde du littoral de Lorient Agglomération. Par ailleurs, la commune mène à proximité, mais en dehors du périmètre du site Natura 2000, une action parallèle de lutte contre cette même plante.

L'opération pourrait concerner l'Herbe de la Pampa, voire l'Ail triquètre, ces deux plantes invasives étant également présentes, dans une moindre mesure, sur le site.



D'autre part, sur les sites de Kerroc'h, Le Courégant et Fort-Bloqué, une quinzaine de stations à Griffes de sorcière avaient été inventoriées en 2018 par Lorient Agglomération. La Commune est intervenue pour tenter d'éradiquer la plante.

Un bilan de l'évolution de ces stations sera fait ce printemps 2021 en vue, le cas échéant, d'une action complémentaire via un contrat Natura 2000.

. **Maintien de l'ouverture/ diversification de la zone humide de Bothané en bord de Laïta (Guidel)**

Un propriétaire privé en rive Guidel de la Laïta souhaite la réouverture d'une zone humide envahie de roseaux et de saules (*photo ci-dessous*).

En effet, suite à la déprise agricole, le milieu a évolué de la prairie naturelle humide pâturée à la mégaphorbiaie, puis à la phragmitaie (roselière) et à la saulaie.

Le propriétaire a fait appel à l'opérateur Natura 2000 pour étudier la possibilité d'un contrat Natura 2000 avec pour objectifs de rajeunir partiellement la roselière et de faire reculer et de maîtriser la saulaie.



- **Autres contrats Natura 2000 potentiels :**

. **Gestion des marais des Guerns (Quimperlé)**

Cette zone humide remarquable de 65 hectares (mégaphorbiaie, roselière) fait l'objet actuellement d'une intervention du Département du Finistère auprès des nombreux propriétaires en vue d'une acquisition foncière.

A l'issue de cette procédure, des actions de gestion via les contrats Natura 2000 pourraient être proposées sur l'Espace Naturel Sensible ainsi créé.

En 2020, l'opérateur Lorient Agglomération a réalisé une synthèse des données écologiques disponibles sur ce site, synthèse remise en novembre aux acteurs locaux (Département du Finistère, Quimperlé Communauté, SMEIL). Ce document pourra servir de base de réflexion pour de futures actions de gestion.

2.1.2 Etudes et suivis écologiques

- **Suivis botaniques sur le littoral Guidel-Ploemeur**

Jean MANELPHE cite pour rappel les suivis botaniques réalisés depuis 2005 sur le littoral Guidel-Ploemeur.

Ces suivis botaniques ont pour objectif de mesurer l'efficacité des mesures de gestion des habitats d'intérêt européen mises en œuvre par Lorient Agglomération :

- . retrait d'anciens parkings et pose de dispositifs de mise en défens de pelouses aérohalines (falaises littorales et pelouses associées) dégradées par la fréquentation,

- . pose de dispositifs de mise en défens d'habitats dunaires (dune embryonnaire, dune blanche, dune grise et ourlets associés, panne arrière-dunaire) dégradés également par la fréquentation,

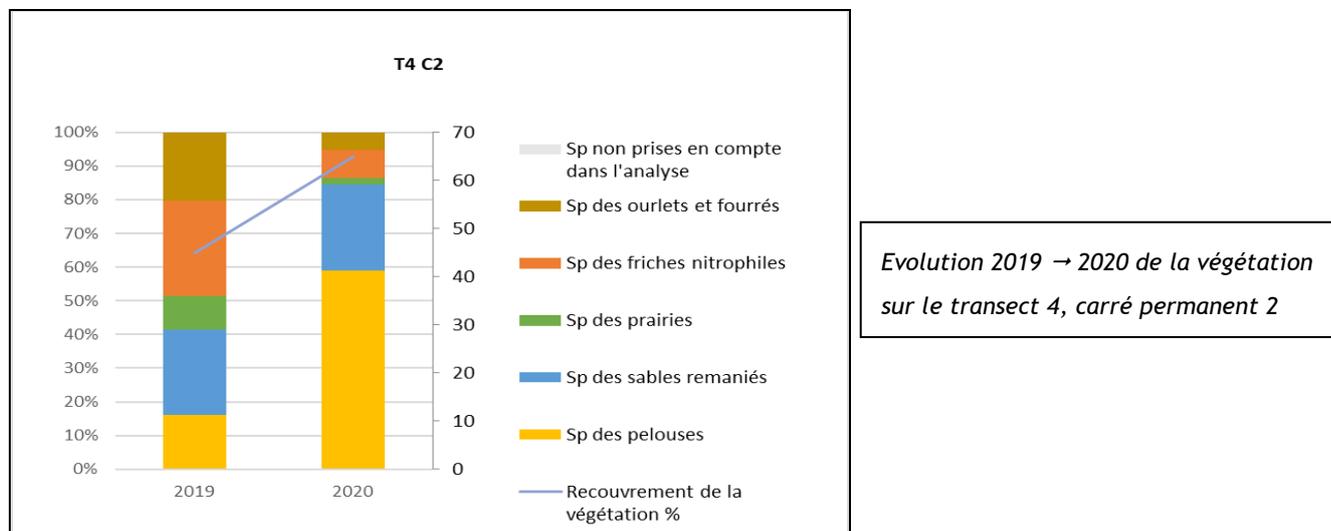
- . protection de landes littorales, habitats moins soumis à la fréquentation de par leur nature moins pénétrable.

Ces suivis quinquennaux seront reconduits en 2023. Le marché d'étude inclura pour la première fois une analyse des résultats pour permettre de dégager, le cas échéant, de nouvelles pistes de gestion.

- Suivis botaniques autour du Fort du Loc'h (Guidel)

Les suivis sont programmés sur la période 2019-2022 en parallèle au contrat Natura 2000 élaboré pour la restauration de la dune grise.

Les résultats pour 2020 (8 transects de suivi avec 33 carrés permanents) confirment une dynamique de restauration lente, avec l'évolution des secteurs gérés vers une pelouse acidiphile, moins riche en biodiversité qu'une pelouse de la dune grise, et le recul des espèces nitrophiles caractéristiques d'un milieu perturbé (*exemple d'évolution sur le graphe ci-dessous*). 2021 sera la troisième année de suivi.



2.1.3 Assistance aux porteurs de projets pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (EIN 2000)

L'assistance par le chargé de mission Natura 2000 consiste à échanger avec les porteurs de projets (sensibilisation à la protection des habitats naturels et des espèces) et à leur apporter une aide pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 de leur projet (recommandations à respecter, modification du projet le cas échéant).

NB : il est rappelé au porteur de projet que si le projet ne concerne qu'une seule commune, l'EIN2000 est à déposer en mairie (compétence du Maire). S'il concerne en revanche plus d'une commune, l'EIN2000 est à déposer en préfecture (Sous-Préfecture de Lorient, pour le présent site).

Compte tenu du contexte de confinement en 2020, seuls 8 projets ont été étudiés par le chargé de mission, dont 3 projets relatifs à des manifestations et 5 projets relatifs à des travaux.

- Manifestations :

3 dossiers ont été étudiés : Rando Laïta, Tro Gwidel, Rallye de la Laïta (projets finalement reportés à 2021). 14 autres projets ont été directement annulés par les organisateurs.

- Travaux :

5 dossiers ont été étudiés :

- . Travaux au niveau de la Dune du Loc'h (Lorient Agglomération/ remplacement de ganivelles usagées),
- . ZMEL de Ploemeur (zones de mouillage de Fort-Bloqué et de Port-Fontaine),
- . Enlèvement de stabiplages à Guidel-Plages (travaux du Département 56),
- . Projet d'installation de mytiliculture en rive Guidel (en lien avec le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud, basé à Auray),
- . Renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées (travaux Lorient Agglomération, du Courégant au Fort-Bloqué à Ploemeur).

- Effet cumulé des manifestations

Une méthodologie d'analyse des effets cumulés des manifestations sportives a été mise au point sur le site du Golfe du Morbihan puis appliquée au présent site Natura 2000, en se basant sur les données des manifestations collectées par Lorient Agglomération de 2015 à 2017.

Les données enregistrées sous SIG en 2018 et 2019 par Lorient Agglomération ont été transmises en 2020 à la DDTM du Morbihan.

Le croisement de la connaissance de la sensibilité des habitats naturels et de leur fréquentation va permettre d'établir des prescriptions en vue de limiter l'impact anthropique qui pourraient être :

- . une modification du tracé,
- . une modification de la date ou de la durée de manifestation,
- . une modification de la périodicité de la manifestation,
- . une limitation du nombre autorisé de participants,
- . une implication des porteurs de projets dans l'évaluation du dérangement occasionné,
- . l'élaboration d'une charte, etc.

Ces prescriptions une fois mises en forme pour le site seront soumises à l'approbation du Comité de pilotage du site Natura 2000.

2.1.4 Animation/ Fonctionnement de groupes de travail

L'opérateur Natura 2000 est associé aux réflexions de groupes de travail animés par les autres acteurs du site :

- . Comité technique pour le site des Guerns (Quimperlé).
- . Comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Loc'h (Guidel).
- . Observatoire des changements de la RNR du Loc'h (Guidel).

En 2021, deux groupes de travail devraient se réunir autour des thèmes suivants à l'initiative de l'opérateur :

. **Inventaire des oiseaux nicheurs sur le littoral Guidel-Ploemeur** : 2 sites d'étude (un site sur Ploemeur : Kerroc'h→Pointe du Talud, un site sur Guidel : reste à préciser). L'inventaire 2021 concernera le site de Ploemeur.

Les données recueillies viendront enrichir la base de données naturalistes de Lorient Agglomération et permettront notamment d'affiner les évaluations environnementales des projets de manifestations ou de travaux sur le site.

. **Effet cumulé des manifestations sur le littoral** (en collaboration avec la DDTM 56) : restitution de l'analyse des données collectées via les EIN2000 de 2015 à 2019.

2.1.5 Actions de communication/ sensibilisation

Ces actions concernent les trois sites Natura 2000 animés par Lorient Agglomération :

- Mise à jour du site Internet dédié : <http://laitaguidelploemeur.n2000.fr/>
- Diffusion des plaquettes d'information sur les EIN2000 lors des manifestations.
- Prêt des expositions et vidéos Natura 2000 à toute structure demandeuse.
- Perspectives : élaboration d'un plan de communication pour la diffusion des outils existants.

2.1.6 Suivi administratif et financier

Il est rappelé les autres rôles inhérents à l'animation Natura 2000 :

- Etablissement des prévisions budgétaires des actions.
- Demandes de subventions et de versement d'aides.
- Préparation, organisation, animation et comptes rendus des réunions.
- Tenue des tableaux de bord de suivi des actions (contrats, EIN2000, suivis écologiques, subventions,...).
- Production du bilan annuel d'activités et du bilan financier.

2.2 Actions menées en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen par les partenaires et autres acteurs du site (cf. diaporama pages 21 à 37)

Jean MANELPHE donne tour à tour la parole aux différents acteurs/ partenaires intervenant sur le site Natura 2000.

2.2.1 Rivière Laïta (Communes de Clohars-Carnoët, Quimperlé et Guidel)

Porteurs de projet : Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta, Quimperlé Communauté, Conseil Départemental du Finistère, Lorient Agglomération.

Romain SUAUDEAU (Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta) propose un point sur différents volets d'actions concernant l'estuaire de la Laïta : (cf. diaporama pages 21 à 23)

- **Profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta** : ce profil a été validé en décembre 2019 pour un programme d'actions de 6,5 millions d'euros (portant à 97 % sur l'assainissement).

Ce programme, engagé depuis 2 ans, doit permettre d'identifier les principales sources de pollution bactériologique sur le sous-bassin versant de la Laïta.

De récentes analyses de l'IFREMER (mi-mars 2021), dans l'eau et sur des huîtres témoins placées dans la Laïta, ont révélé un problème aigu de pollution bactériologique (*E. Coli*), notamment au niveau de l'anse de Stervilin. Cette situation est en particulier préoccupante pour les éleveurs de moules installés en rive Clohars-Carnoët.

Romain SUAUDEAU indique que les investigations menées en rive finistérienne n'ont jusque-là pas permis d'en identifier les causes. Elles vont se poursuivre sur la rive guidéloise et sur d'autres cours d'eau en amont. Un protocole d'intervention entre acteurs en cas d'alerte a été élaboré.

Par ailleurs, l'IFREMER mène actuellement une étude pour déterminer la possibilité d'installer une production de coques sur l'estuaire de la Laïta.

- **Projet INPEC** (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'Indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) :

3 estuaires bretons, dont celui de la Laïta, sont dégradés/ déclassés sur le plan écologique, du fait notamment d'un déficit anormal en juvéniles de poissons marins et d'eau douce.

Le projet INPEC doit permettre d'en identifier les raisons physiques, chimiques et/ou biologiques pour y remédier.

- **Création du SMBSEIL** : le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta a remplacé et fusionné au 1^{er} janvier 2021 le Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta, le Syndicat du Bassin du Scorff et le Syndicat Mixte du SAGE Blavet.

Ce nouveau syndicat, présidé par Armelle NICOLAS, gère 3 territoires de SAGEs (cf. carte ci-dessous). Le SMBSEIL est également l'opérateur pour 2 sites Natura 2000 (« Rivière Ellé » et « Rivière Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre »).



Xavier BEST (Conseil Départemental du Finistère) propose alors un point complémentaire : (cf. diaporama page 24)

- **Navigation sur la Laïta** : de nombreux embâcles sont présents dans la Laïta et se situent potentiellement au droit des versants abrupts boisés.

Le Département du Finistère, récent propriétaire riverain d'un coteau boisé en rive gauche sur Quimperlé, a pris l'attache d'un professionnel pour étudier la faisabilité technique de l'enlèvement d'embâcles. Celui-ci a confirmé la possibilité d'intervenir au moyen d'une barge, dont la mise à l'eau aurait lieu depuis le quai de Quimperlé.

En première estimation, et pour une intervention sur l'ensemble des secteurs à embâcles concernés soit 7,55 km de berges à l'échelle de la Laïta (sur un total de 2 x 15 km = 30 km de berges pour l'estuaire), il faut compter un budget de 250 000 à 300 000 euros (barge + enlèvement des embâcles + évacuation pour valorisation des embâcles).

Compte tenu du coût de déplacement de la barge (20 000 euros), l'opération ne peut se justifier sur la seule propriété du Département du Finistère. Sur une opération globale, le Département 29 pourrait intervenir financièrement au prorata du linéaire de berges qui le concerne, soit 1,25 km sur les 7,55 km.

Il est probable, par ailleurs, que cette opération soit à reconduire périodiquement.

Par ailleurs, les animateurs du club de canoë-kayak de Quimperlé ont déclaré ne pas être gênés dans leur activité par les embâcles. Le problème se poserait avec la navigation de plaisance, notamment si celle-ci se développe.

Le projet d'enlèvement d'embâcles relève d'un choix de politique touristique, sachant que l'opération si elle a lieu devra au préalable faire l'objet d'une évaluation environnementale (EIN2000).

- **Site des Guerns** : le projet d'acquisition foncière en cours par le Département du Finistère porte sur 108 hectares, dont 65 ha de zones humides (Guerns) et 43 ha de coteaux boisés. La SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) mène les négociations, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne soutient le projet.

Sur un total de 124 parcelles concernées, 10 sont actuellement acquises par le Département, 20 sont en promesse de vente, les autres en cours de négociation (avec quelques problèmes de successions non réalisées, de propriétaires difficiles à identifier,...). L'opération devrait aboutir mi-2023.

Par ailleurs, Xavier BEST fait part que sur le site récemment acquis en rive gauche à Quimperlé, le Département 29 mène une expérimentation de lutte contre la Renouée du Japon au moyen d'un pâturage caprin et avec l'appui scientifique du CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest).

2.2.2 Lorient Agglomération (cf. diaporama pages 25 à 28)

- **Travaux d'aménagement et de maîtrise de la fréquentation sur le littoral de Guidel-Ploemeur** :

Jean MANELPHE excuse et remplace Agnès BROSSARD-RAMOND, Responsable de l'Unité Patrimoine Naturel d'Intérêt Communautaire, qui n'a pu venir compte tenu des règles sanitaires en vigueur.

L'équipe d'insertion de Lorient Agglomération a consacré environ 3 900 heures en 2020 (7 000 par an en temps normal) aux travaux d'entretien sur le littoral (*photos ci-dessous*) : confortation du trait de côte, entretien des dispositifs de mise en défens et d'accueil du public, entretien de chemins, fermeture/ouverture des aires naturelles de stationnement, entretien des accès aux plages, aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite, balayage des zones aménagées (apport régulier de sable naturel), gestion des dépôts sauvages de déchets sur les aires de stationnement.



- Entretien des aménagements de canalisation du public / protection de la Dune du Loc'h (Guidel) :

Il a été procédé au remplacement de 350 m de ganivelles usagées au droit de la Dune du Loc'h (*photo ci-dessous*).

Cette opération a nécessité le déplacement de plants d'espèces végétales protégées (Panicaud maritime, Renouée maritime). Le sable issu du dégraissage de la dune a été réutilisé in situ pour nourrir des secteurs dunaires déficitaires en sable.



- Autres points :

Par ailleurs, et à la faveur du confinement et de la tranquillité des sites, une dizaine de nids de Gravelot à collier interrompu a été observée et protégée en 2020 en haut de plages sur Ploemeur et Guidel, soit le double de l'année précédente.

Enfin, du nouveau mobilier d'information a été installé sur le littoral Guidel-Ploemeur et contribuera à sensibiliser les visiteurs : 9 panneaux généraux au niveau des aires de stationnement, 8 pupitres plus informatifs sur le patrimoine local installés le long de la piste cyclable, et du petit mobilier le long des cheminements et aux entrées de plages.

- Site du Fort du Loc'h (Guidel) :

La dune grise est un habitat d'intérêt européen prioritaire en très forte régression sur le littoral : 90 % de cet habitat auraient disparu sur Guidel (source : Jean-Pierre FERRAND, Conseiller en environnement).

Selon Agnès BROSSARD-RAMOND, responsable de l'équipe d'intervention en régie, l'arrachage des fourrés semble être la meilleure technique d'intervention pour ouvrir le milieu en vue de réinstaller la dune grise (*photo de gauche ci-dessous*).



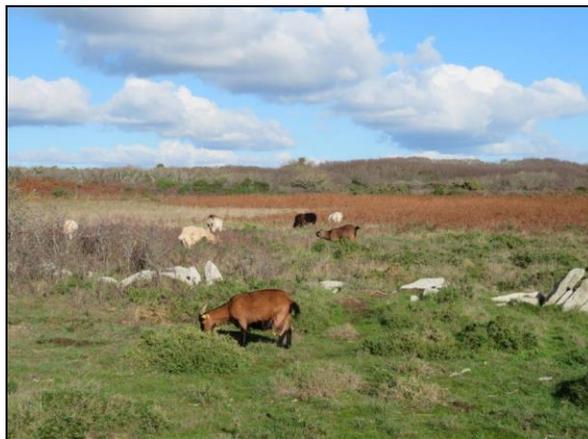
Des techniques plus douces sont ensuite mises en œuvre pour l'entretien des milieux réouverts, avec notamment l'utilisation d'un petit tracteur équipé de pneus basse pression (*photo de droite ci-dessus*) ou de l'arrachage manuel.

Ces opérations se poursuivent dans le cadre du contrat Natura 2000 engagé fin 2019.

- Beg er Lann (Ploemeur) :

Une partie de ce site de landes littorales a fait l'objet, pour sa réouverture, d'opérations de broyage puis de roulage de fougères et d'un pâturage ovin et caprin.

L'entretien du site s'est poursuivi en 2020 avec l'action de pâturage (*photo ci-dessous*).



Marie-Claude SUCCAR (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan, UMIVEM) tient à faire part de son inquiétude malgré tout en signalant la dégradation par endroits de la Butte de Beg er Lann (destruction d'orchidées, dépôt de déchets) et demande si celle-ci est intégrée ou pas dans le site Natura 2000 ?

Jean MANELPHE précise que Beg er Lann n'est pas dans le périmètre du site Natura 2000 mais juste en limite, et que si on l'évoque ici c'est du fait qu'on y mène des actions de gestion de landes possiblement reproductibles.

Frédérique HUET précise que le site fait partie du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral mais que l'ensemble des parcelles n'est pas encore acquis. Le site devrait faire l'objet d'un plan de gestion qui prendra en compte les considérations quant à l'ouverture au public.

2.2.3 Réserve Naturelle Régionale du Loc'h (Guidel) (*cf. diaporama pages 29 à 32*)

La Réserve Naturelle Régionale du Loc'h est une zone humide arrière-dunaire remarquable de 125 hectares, dont 37 ha d'habitats d'intérêt européen : prairies subhalophiles, canaux et mares eutrophes, mégaphorbiaies, dépressions humides intradunales.

Elle est classée depuis 2008 et gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan. Son classement a été renouvelé pour dix ans en 2015.

Romain BAZIRE, Chargé de mission à la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, présente ici les principales actions menées en 2020 sur la réserve :

- Plan de gestion de la Réserve :

Le plan de gestion de la RNR, établi pour la période 2014-2019, a été reconduit pour deux années supplémentaires (avis positif du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et validation par le Conseil Régional de Bretagne).

En 2021, une chargée de mission, Betty VAGNE, qui sera recrutée au 1^{er} avril pour 10 mois par le gestionnaire, va évaluer le plan de gestion actuel et rédiger un nouveau plan sur 10 ans (2022-2031, avec évaluation à mi-parcours) selon la nouvelle méthodologie nationale Réserves Naturelles de France/ Office Français de la Biodiversité.

L'année 2021 sera également consacrée au renouvellement du classement de la réserve, à la révision de son périmètre et à l'adaptation de sa réglementation au futur contexte de site réouvert à la mer.

- Observatoire des changements :

Cet observatoire, animé par Romain BAZIRE, accompagne le projet de restauration des continuités écologiques (rappel : la Directive européenne Cadre sur l'Eau impose la reconnexion naturelle à la mer de la Saudraye). Il sera encadré par un comité scientifique.

Il comporte notamment tout un ensemble de suivis qui va permettre de traduire l'évolution du site avant/ après ouverture à la mer. Il est à noter que cette démarche « d'observatoire des changements » est assez nouvelle au niveau national.

Une enquête auprès de riverains, confiée à des étudiants, semble montrer une perception actuelle mitigée voire négative du projet de ré-estuarisation. Cela pourrait être dû à un certain manque de communication à ce stade du projet.

- Etat d'avancement de l'application de la réglementation sur la restauration de la continuité écologique de la Saudraye :

Romain BAZIRE rappelle la volonté politique de faire aboutir le projet d'ouverture à la mer du site du Loc'h.

Armelle NICOLAS, Vice-Présidente à Lorient Agglomération chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI, confirme qu'un protocole d'accord, répartissant les tâches des différents acteurs dans le cadre de ce projet, doit être prochainement validé lors d'un Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Elle souligne que cette opération devrait constituer un exemple en matière de remise à l'état naturel d'un site.

2.2.4 Conservatoire du littoral (cf. diaporama page 33)

Jean MANELPHE excuse et remplace Stéphanie ALLANIOUX, Chargée de mission au Conservatoire du littoral, qui n'a pas pu se libérer pour la réunion du COPIL.

- Galerie commerciale du Pouldu (Guidel-Plages) :

Porteurs de projet : Conservatoire du littoral, Commune de Guidel.

Les négociations nécessaires au transfert du foncier dans le cadre du projet de déplacement de la galerie commerciale de Guidel-Plages (*photo ci-dessous*) se poursuivent, comme le confirme Franck DUVAL, Conseiller délégué adjoint à l'environnement à Guidel.

Les installations sur le Quai 152 à Guidel-Plages sont finalisées. Les pourparlers continuent pour ce qui est notamment des sites de réimplantation du restaurant « La moule qui saoule » et du Centre nautique (West Surf & Wild Skate Association).



Le fruit du travail de réflexion des étudiants de l'Ecole BOULLE de Paris (en « Design d'espace/ Territoires habités ») sur l'analyse, la programmation et des propositions d'aménagement du site dunaire de Guidel-Plages devrait être présenté prochainement en Conseil municipal de Guidel, puis sera restitué en comité de pilotage Natura 2000.

2.2.5 Conseil Départemental du Morbihan (ENS sur Guidel et Ploemeur) (cf. diaporama pages 34 à 37)

Pour mémoire, la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) s'applique à tous les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. L'argent ainsi collecté finance l'acquisition, l'aménagement et la protection d'espaces naturels remarquables (paysages, patrimoine naturel) du Département concerné.

Laurent PERIGNON (Conseil Départemental du Morbihan) présente le bilan des actions menées sur les différents sites classés en ENS :

- **Rocher Royal et Guern de Locmaria (Guidel)** : y sont menés des travaux de restauration de prairies humides par fauche annuelle d'une partie de la roselière (2 ha) en place, accompagnés d'un suivi par le CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest), dans un objectif de diversification des habitats.

Yolaine BOUTEILLER (DDTM du Morbihan) demande si une valorisation du produit de fauche a pu être mise en place. Laurent PERIGNON précise que les difficultés d'accès au site, et le coût que cela engendrerait, ne l'ont pas permis. Le roseau est composté sur place.

- **Vallon du Pouldu (Guidel-Plages)** : ce vallon préservé en contexte urbain comporte une mosaïque d'habitats naturels d'un grand intérêt patrimonial (roselière, mégaphorbiaie, zones de sources).

Ce site est notamment important pour la reproduction de plusieurs Amphibiens (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Rainette verte, Triton marbré) et pour l'avifaune de la roselière.

Des travaux de fauche de la roselière ont lieu tous les 2 ou 3 ans sur 1,5 ha, ainsi que des travaux de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (pins, chênes des marais).

- **Pen er Malo (Guidel)** : poursuite de la réouverture du bas-marais alcalin (régression de la saulaie, *photo ci-dessous*) dans le cadre du nouveau contrat Natura 2000 évoqué précédemment (2020-2022), et suivi du Liparis de Loesel en lien avec le CBNB.



Laurent PERIGNON précise qu'une actualisation des données naturalistes a été réalisée et servira de base à l'établissement d'un plan de gestion pour Pen er Malo (entrée du site en « phase d'entretien »).

- **Buttes de Locmiquel Mené et de Saint-Adrien et étang de Lannédec (Guidel/ Ploemeur)** : y sont menés des travaux de réouverture des landes présentes sur affleurements rocheux et des actions de maintien de l'Asphodèle d'Arrondeau (espèce protégée), ainsi que de lutte contre des espèces végétales envahissantes (aubépines et prunelliers).



Etang de Lannédec, localisation (de gauche à droite) des Buttes de Locmiquel Mené et de Saint-Adrien

Laurent PERIGNON rappelle qu'un contrat Natura 2000 est à l'étude avec Lorient Agglomération pour le site de la Butte de Saint-Adrien (Ploemeur).

3 Bilan financier 2020 et validation du prévisionnel d'activités 2021 (cf. diaporama page 39)

Jean MANELPHE présente synthétiquement le bilan financier de l'année 2020 (cf. tableau ci-dessous).

NB : les actions de certains partenaires (actions sur la Laïta, ENS 56 hors Natura 2000, Conservatoire du littoral) ne sont pas comptabilisées ici.

Site Natura 2000 "Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec"/ Bilan financier 2020			
	Dépenses	Subventions	Autofinancement
Animation du site Natura 2000			
Mission Natura 2000 (JM 0,47 ETP, TD 0,12 ETP), dont frais de structure (forfait 15 %)	46 939 €	33 467 €	13 471 €
Etudes et suivis écologiques	5 180 €	3 694 €	1 487 €
Mesures en faveur des habitats et des espèces *			
Contrats Natura 2000 (Fort du Loc'h et Pen er Malo)	25 738 €	20 590 €	5 148 €
Lorient Agglomération (Unité PNIC)	119 444 €	32 592 €	79 852 €
Réserve Naturelle Régionale du Loc'h (prévisionnel FDC 56)	RNR : 78 207 €	55 250 €	22 957 €
	OBS : 128 197 €	117 077 €	11 120 €
Cumul des contrats Natura 2000 depuis 2011	381 187 €	373 627 €	7 560 €

Le comité de pilotage valide le bilan 2020 et le prévisionnel d'activités 2021 présentés précédemment avec les différents partenaires intervenant sur le site.

4 Questions diverses

- Didier TANGUY (Eau et Rivières de Bretagne) souhaite revenir sur le problème de pollution bactériologique de la Laïta et signaler l'existence de plusieurs sites « douteux ».

Leslie ROMAGNE (EARL «Les Moules de la Laïta») souligne la forte inquiétude des usagers de la rivière.

Romain SUAUDEAU confirme que les investigations se poursuivent pour identifier les sources de pollution responsables.

- Christian SALAUN (Responsable de l'antenne Quimperlé de Bretagne Vivante) informe le COPIL que l'association Bretagne Vivante a reçu en donation une parcelle de 2,2 ha qu'elle va gérer en bord de Laïta (dans le secteur des Prés du Froust).

- Alexandre GUYOMAR (Société de Chasse de Clohars-Carnoët) souhaite évoquer enfin la problématique du sanglier, dont le développement des populations inquiète notamment les éleveurs de porcs, le sanglier pouvant être vecteur de la peste porcine.

Il souhaite que la société de chasse puisse organiser des battues de régulation dans les secteurs non chassables (terrains du Conservatoire du littoral à Saint-Maurice, ENS du CD29). Xavier BEST se dit prêt à étudier cette demande.

Jean MANELPHE clôt la réunion à 17h30, en remerciant toutes les personnes ayant participé au Comité de pilotage Natura 2000.